

PRESENTATION

Le tourisme représente l'une des premières ressources de l'économie marocaine. La contribution de ce secteur à l'apport total de devises, avoisine les 15%. Les emplois directs qu'il génère sont de 500.000 postes.

L'étude de la provenance des clients fait ressortir la prédominance des Européens qui constituent 84% des touristes non maghrébins entrant au Maroc. La clientèle européenne se répartie comme suit : Italie (30%), Italie (20%), Italie (12%), Italie (7%), Angleterre (7%).

L'offre touristique marocaine est classée selon les six catégories suivantes :

1. Villes impériales
2. La balnéaire sud (Agadir)
3. La balnéaire nord (Saïdia à Asilah)
4. Le littoral central (Asilah- Jadida)
5. Montagne et désert
6. Pré-Sahara.

L'examen des fréquences de visites au Maroc révèle un taux de fidélité important de la clientèle. En effet, on estime qu'un touriste sur trois est déjà venu, au moins une fois au Maroc. Toutefois, beaucoup d'efforts restent encore à faire en matière de création de produits touristiques. A cet effet, quelques une des niches les plus prometteuses en matière de tourisme seraient les suivantes :

- 1- le tourisme culturel ;
- 2- le tourisme balnéaire ;
- 3- l'éco-tourisme ou tourisme de nature ;
- 4- le tourisme senior pour les personnes de plus de 55 ans.

Le tourisme à thème est également un des aspects les plus en vogue. Plusieurs unités spécialisées commencent à être créées au Maroc s'intégrant ainsi, dans la nouvelle logique internationale.

En effet, les experts estiment qu'à l'avenir les touristes issus des pays industrialisés auront une demande caractérisée par les éléments suivants :

- recherche d'autonomie ;
- besoin de vitalité ;
- désir de vivre des événements hors du commun.

Par ailleurs, les métiers de tourisme se répartissent sur plusieurs activités interdépendantes et complémentaires tels que le transport, l'hébergement, la restauration, l'animation ou l'accompagnement. Ces activités constituent des potentialités importantes à exploiter.

L'Etat a toujours encouragé le secteur du tourisme par l'octroi d'avantages fiscaux, la promotion publicitaire et l'accès aux crédits. Actuellement, la charte de l'investissement est devenue le cadre uniforme de la promotion de l'investissement au Maroc.

A cet effet, le secteur du tourisme bénéficie d'un important dispositif réglementaire qui favorise à la fois la conjonction des efforts de l'Etat avec ceux du secteur privé.

A ce titre, les organisations professionnelles du tourisme jouent un rôle prépondérant dans la définition des règles de conduites du secteur, dans la fixation des prix et dans la prise de décisions en matière de stratégie touristique nationale.

Des possibilités existent en vue d'accéder à des terrains domaniaux à vocation touristique, au profit des investisseurs et en particulier au profit des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur.

Le présent document a été préparé en vue de permettre aux investisseurs potentiels de disposer d'un panorama global sur la réglementation et les procédures relatives à l'investissement dans le secteur du tourisme.

A cet effet, seront traités ci-après, les points suivants :

- Procédures relatives aux établissements hôteliers ;
- Procédures relatives aux restaurants ;
- Procédures relatives aux agences de voyages ;
- Guides et accompagnateurs de tourisme ;
- Encouragements fiscaux propres au secteur ;
- Les procédures de création d'une entreprise ;
- Les modalités de financement d'une entreprise ;